

# CONSTAT D'INFRACTION

## -AVERTISSEMENT-

VOUS CONTRIBUEZ PRÉSENTEMENT AU PHÉNOMÈNE DU RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE !

## -INFRACTION COMMISE EN VERTU DE- LE CODE DE LA RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE SUR LA ROUTE

### -DESCRIPTION DE L'INFRACTION-

**VOUS AVEZ LAISSÉ LE MOTEUR DE VOTRE VÉHICULE TOURNER AU RALENTI ALORS QUE CELUI-CI NE ROULAIT PAS.**

Saviez-vous que le fait de laisser son moteur tourner au ralenti à peine 10 minutes par jour représente le gaspillage d'environ 70 litres d'essence par année ? Cela correspond à près de 70\$, ainsi qu'à des émissions de gaz à effet de serre (GES) considérables. Les GES contribuent au réchauffement de la planète et mettent en danger la survie de plusieurs espèces et écosystèmes.

**COUPEZ LE CONTACT ET DEVEZ UN « ÉCO-CONDUCTEUR » !**

**VOUS AVEZ ROULÉ AU-DELÀ DE LA LIMITE DE VITESSE « ÉCO-RESPONSABLE ».**

Saviez-vous que le fait de circuler à une vitesse de 120 km/h plutôt que de 100 km/h fait augmenter la consommation d'essence de votre véhicule de 20% pour un trajet d'une distance équivalente ? Ceci contribue à amplifier le phénomène des changements climatiques par l'émission d'une quantité importante de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

**RESPECTEZ LA LIMITE DE 100 KM/H PRESCRITE POUR LA CONDUITE SUR L'AUTOROUTE !**

**VOUS CONDUISEZ UN VÉHICULE DES PLUS POLLUANTS ET ÉNERGIVORES.**

Saviez-vous que les véhicules utilitaires sport (VUS) ont besoin de plus de carburant pour fonctionner qu'une simple voiture, ce qui augmente la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise dans l'air lors de chaque déplacement ? Les GES polluent l'atmosphère et participent grandement au phénomène du réchauffement qui menace actuellement la planète.

**REMPLEZ VOTRE VÉHICULE POUR UNE VOITURE HYBRIDE OU À FAIBLE CONSOMMATION DE CARBURANT !**

**VOUS UTILISEZ VOTRE VOITURE ALORS QU'ELLE NE CONTIENT QU'UN SEUL PASSAGER.**

Saviez-vous que le secteur des transports est la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec ? Et que l'utilisation massive de la voiture, surtout à un seul passager, contribue fortement au phénomène des changements climatiques qui bouleversent actuellement notre planète, ses écosystèmes et ses habitants ?

**ENVISAGEZ LE TRANSPORT EN COMMUN, LE TRANSPORT ACTIF OU LE CO-VOITURAGE !**

Ville : \_\_\_\_\_ Date : JJ / MM / AAAA

Agent de la brigade climatique du Réseau In-Terre-Actif : \_\_\_\_\_

### -LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES... QU'EST-CE QUE C'EST ?-

Les changements climatiques sont d'abord un phénomène naturel ; des périodes glaciaires et interglaciaires (chaudes) se sont toujours succédées sur des milliers d'années. Cependant, les fortes quantités de gaz à effet de serre (GES) émises dans l'atmosphère par les humains ont fait augmenter radicalement la vitesse à laquelle se produit le réchauffement actuel : cela n'est PAS naturel.

Les conséquences de cette situation sont dramatiques : élévation du niveau des mers, catastrophes naturelles plus fréquentes, extinction d'espèces, dérèglements du climat (fortes précipitations et sécheresses, canicules et périodes intenses de froid...), etc. Selon les experts, il ne reste qu'une dizaine d'années avant que les conséquences des changements climatiques ne soient irréversibles. L'heure est à la mobilisation : participez à la lutte contre le réchauffement planétaire en adoptant des comportements éco-responsables au quotidien !

### -LE RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF-

Le Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières est un outil d'éducation et de sensibilisation jeunesse à la solidarité et à la citoyenneté. Cette contravention verte vous a été remise par un jeune intéressé aux enjeux mondiaux et désirant sensibiliser son entourage à l'importance de se mobiliser pour bâtir un monde plus juste, écologique, pacifique et démocratique.



Pour en savoir plus : [www.in-terre-actif.com](http://www.in-terre-actif.com)

CE CONSTAT D'INFRACTION N'A PAS FORCE DE LOI ; IL VISE À ATTIRER L'ATTENTION SUR L'IMPORTANCE D'AGIR POUR LIMITER LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. PLUTÔT QUE DE JETER CETTE CONTRAVENTION, MERCI DE LA RECYCLER OU DE LA TRANSMETTRE À QUELQU'UN D'AUTRE.

# CONSTAT D'INFRACTION

## -AVERTISSEMENT-

VOUS CONTRIBUEZ PRÉSENTEMENT AU PHÉNOMÈNE DU RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE !

## -INFRACTION COMMISE EN VERTU DE- LE CODE DE LA RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE SUR LA ROUTE

### -DESCRIPTION DE L'INFRACTION-

**VOUS AVEZ LAISSÉ LE MOTEUR DE VOTRE VÉHICULE TOURNER AU RALENTI ALORS QUE CELUI-CI NE ROULAIT PAS.**

Saviez-vous que le fait de laisser son moteur tourner au ralenti à peine 10 minutes par jour représente le gaspillage d'environ 70 litres d'essence par année ? Cela correspond à près de 70\$, ainsi qu'à des émissions de gaz à effet de serre (GES) considérables. Les GES contribuent au réchauffement de la planète et mettent en danger la survie de plusieurs espèces et écosystèmes.

**COUPEZ LE CONTACT ET DEVEZ UN « ÉCO-CONDUCTEUR » !**

**VOUS AVEZ ROULÉ AU-DELÀ DE LA LIMITE DE VITESSE « ÉCO-RESPONSABLE ».**

Saviez-vous que le fait de circuler à une vitesse de 120 km/h plutôt que de 100 km/h fait augmenter la consommation d'essence de votre véhicule de 20% pour un trajet d'une distance équivalente ? Ceci contribue à amplifier le phénomène des changements climatiques par l'émission d'une quantité importante de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

**RESPECTEZ LA LIMITE DE 100 KM/H PRESCRITE POUR LA CONDUITE SUR L'AUTOROUTE !**

**VOUS CONDUISEZ UN VÉHICULE DES PLUS POLLUANTS ET ÉNERGIVORES.**

Saviez-vous que les véhicules utilitaires sport (VUS) ont besoin de plus de carburant pour fonctionner qu'une simple voiture, ce qui augmente la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise dans l'air lors de chaque déplacement ? Les GES polluent l'atmosphère et participent grandement au phénomène du réchauffement qui menace actuellement la planète.

**REMPLEZ VOTRE VÉHICULE POUR UNE VOITURE HYBRIDE OU À FAIBLE CONSOMMATION DE CARBURANT !**

**VOUS UTILISEZ VOTRE VOITURE ALORS QU'ELLE NE CONTIENT QU'UN SEUL PASSAGER.**

Saviez-vous que le secteur des transports est la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec ? Et que l'utilisation massive de la voiture, surtout à un seul passager, contribue fortement au phénomène des changements climatiques qui bouleversent actuellement notre planète, ses écosystèmes et ses habitants ?

**ENVISAGEZ LE TRANSPORT EN COMMUN, LE TRANSPORT ACTIF OU LE CO-VOITURAGE !**

Ville : \_\_\_\_\_ Date : JJ / MM / AAAA

Agent de la brigade climatique du Réseau In-Terre-Actif : \_\_\_\_\_

### -LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES... QU'EST-CE QUE C'EST ?-

Les changements climatiques sont d'abord un phénomène naturel ; des périodes glaciaires et interglaciaires (chaudes) se sont toujours succédées sur des milliers d'années. Cependant, les fortes quantités de gaz à effet de serre (GES) émises dans l'atmosphère par les humains ont fait augmenter radicalement la vitesse à laquelle se produit le réchauffement actuel : cela n'est PAS naturel.

Les conséquences de cette situation sont dramatiques : élévation du niveau des mers, catastrophes naturelles plus fréquentes, extinction d'espèces, dérèglements du climat (fortes précipitations et sécheresses, canicules et périodes intenses de froid...), etc. Selon les experts, il ne reste qu'une dizaine d'années avant que les conséquences des changements climatiques ne soient irréversibles. L'heure est à la mobilisation : participez à la lutte contre le réchauffement planétaire en adoptant des comportements éco-responsables au quotidien !

### -LE RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF-

Le Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières est un outil d'éducation et de sensibilisation jeunesse à la solidarité et à la citoyenneté. Cette contravention verte vous a été remise par un jeune intéressé aux enjeux mondiaux et désirant sensibiliser son entourage à l'importance de se mobiliser pour bâtir un monde plus juste, écologique, pacifique et démocratique.



Pour en savoir plus : [www.in-terre-actif.com](http://www.in-terre-actif.com)

CE CONSTAT D'INFRACTION N'A PAS FORCE DE LOI ; IL VISE À ATTIRER L'ATTENTION SUR L'IMPORTANCE D'AGIR POUR LIMITER LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. PLUTÔT QUE DE JETER CETTE CONTRAVENTION, MERCI DE LA RECYCLER OU DE LA TRANSMETTRE À QUELQU'UN D'AUTRE.